

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HOTEMP 2000 Spray

No. d'article : 081133

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : aérosol de lubrification

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Klüber Lubrication München GmbH & Co. KG
Geisenhausenerstr. 7
81379 München
Deutschland
Tel.: +49 (0) 89 7876 0
Fax: +49 (0) 89 7876 333
info@klueber.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mcm@klueber.com

Contact national : Klüber Lubrication AG (Schweiz)
Thurgauerstrasse 39
8050 Zürich
Tél +41 44 308 69 69 (08.00 - 17.00 h)
Fax +41 44 308 69 44

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse (Tél. +41 145, 24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

HOTEMP 2000 Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.4	28.02.2024	17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	08.04.2024

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 H229 H412

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

EUH208 Contient Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate.
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Propulseur
huile ester
huile synthétique hydrocarbonée
solvant (hydrocarbures)

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Limite de concentration spécifique Facteur M Notes Estimation de la toxicité aiguë	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	921-728-3	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	Note P	>= 2,5 - < 10
Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate	947-946-9	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic4; H413		>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1), Note C	>= 30 - < 50
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1)	>= 1 - < 10

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4 Date de révision: 28.02.2024 Date de dernière parution: 17.02.2022 Date d'impression: 08.04.2024
Date de la première version publiée: 25.06.2013

butane	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1), Note C	>= 1 - < 10
--------	---	---	---------------------------------	-------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:
Perte de conscience
Vertiges
Somnolence
Migraine
Nausée
Lassitude

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'incendie
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Assurer une ventilation adéquate.

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Enlever toute source d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

étincelles.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
isobutane	75-28-5	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVA (2020-08-19)
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m ³	CH SUVA (2020-08-19)
propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m ³	CH SUVA (2014-01-01)
		Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health		
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m ³	CH SUVA (2014-01-01)
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health				
butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVA (2020-08-19)
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m ³	CH SUVA (2020-08-19)

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4 Date de révision: 28.02.2024 Date de dernière parution: 17.02.2022 Date d'impression: 08.04.2024
Date de la première version publiée: 25.06.2013

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2035 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	773 mg/kg p.c./jour
Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection des mains
 - Matériel : Caoutchouc nitrile
 - Délai de rupture : > 10 min
 - Indice de protection : Classe 1
- Remarques : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Seulement à court terme
- Filtre de type : Filtre de type A-P
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : aérosol

Couleur : vert

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Les valeurs se réfèrent au gaz propulseur:

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : < -10 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 11,2 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1,5 % (v)

Point d'éclair : -80 °C
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : > 350 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable
La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : < 0,1 g/l insoluble

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 2.700 hPa (20 °C)

Densité relative : 0,6 (20 °C)
Substance de référence: Eau
La valeur est calculée.

Densité : 0,60 gcm³
(20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
Risque d'éclatement du récipient.

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Symptômes: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:, Affection respiratoire

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Rougeur, Irritation locale

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 21 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate:

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Rougeur, Irritation locale

isobutane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658 mg/l

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

butane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate:

Evaluation : Irritant pour la peau.
Résultat : Irritant pour la peau.

Remarques : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Résultat : Pas d'irritation des yeux

HOTEMP 2000 Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2022	Date d'impression:
3.4	28.02.2024	Date de la première version publiée: 25.06.2013	08.04.2024

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate:

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le : Remarques: Donnée non disponible

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

développement du fœtus

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -
- Evaluation
Pas toxique pour la reproduction
- Tératogénicité -
Pas toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système nerveux central
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie
3 avec effets narcotiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants:

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate:

Remarques : L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux .

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

- Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Donner les récipients de spray vides à une compagnie d'élimination reconnue.
Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- Code des déchets : produit inutilisé, emballages non complètement vides
16 05 04**, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS
IATA : Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : non

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

RID
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	:	Non applicable
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) (CH PIC)	:	Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)	:	50.000 kg
Composés organiques volatils	:	La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) Contenu en composés organiques volatils (COV): 67,67 %

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

- Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- Note P : La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.
- Note U (tableau 3.1) : Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.) Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

Texte complet pour phrase H

- H220 : Gaz extrêmement inflammable.
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

HOTEMP 2000 Spray

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.4	28.02.2024	17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	08.04.2024

H413 : néfastes à long terme.
: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Aérosol 1 H222, H229
Aquatic Chronic 3 H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

HOTEMP 2000 Spray

Version 3.4	Date de révision: 28.02.2024	Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée: 25.06.2013	Date d'impression: 08.04.2024
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.